

Red Fury Degreaser

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)
Date d'émission: 2025-10-01 Date de révision: 2025-10-01 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Red Fury Degreaser
Code du produit	: 9D401G

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	: Dégraissant
Restrictions d'emploi	: Usage réservé aux utilisateurs professionnels

1.4. Données relatives au fournisseur

Fabricant

Petra Automotive Products, Inc.
11085 Regency Green Dr.
Cypress, TX 77429
USA
T (713) 856-5700
www.petraautoproducts.com

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence	: (Uniquement en cas de déversements, fuites, incendies, exposition ou accidents impliquant des substances chimiques) : CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux États-Unis), 1-703-527-3887 (hors des États-Unis)
------------------	--

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16		

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US)



Mention d'avertissement (GHS US)

: Danger

Mentions de danger (GHS US)

: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS US)

: P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et du

Red Fury Degreaser

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

visage.

P301+P330+P331 - En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310 - Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P310 - Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 - Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Dangers associés aux utilisations connues ou raisonnablement anticipées

Aucun connu

2.4. Dangers non classés ailleurs

Autres dangers non classés : Aucun connu.

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	n° CAS: 111-76-2	1 – 5
Métasilicate de disodium	n° CAS: 6834-92-0	≤0,5

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général

: Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Red Fury Degreaser

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Provoque des brûlures aux yeux et à la peau. Sévère brûlure des voies respiratoires à concentration élevée. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Inhalation	: L'inhalation peut causer une irritation (toux, souffle court, troubles respiratoires). À forte concentration : Corrosif pour les voies respiratoires.
Peau	: Provoque de graves brûlures.
Yeux	: Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une cécité.
Ingestion	: Brûlures ou irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Symptômes chroniques	: Aucun connu.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: Consulter immédiatement un médecin.
----------------------------------	---------------------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun(e).

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Ce produit n'est pas classifié comme étant inflammable ou combustible.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Vapeurs corrosives.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Empêchez l'écoulement de pénétrer dans des cours d'eau, des égouts et des sous-sols.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Ventiler la zone de déversement. Ne pas respirer les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Porter un vêtement de protection approprié. Évacuer la zone. Maintenez les personnes non protégées à l'écart.
-------------------	--

Pour les non-securistes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas respirer les brouillards, spray, vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Gardez à distance du déversement le personnel non indispensable et non protégé.
----------------------	---

Red Fury Degreaser

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Endiguer et contenir le produit renversé. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Procédés de nettoyage	: Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber et / ou contenir le déversement avec un matériau inerte, puis placer dans un récipient approprié.
Autres informations	: Peut être corrosif pour les métaux. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une ventilation appropriée. Éviter tout contact direct avec le produit. Ne pas respirer les mist, vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Les conteneurs vides contiennent des résidus de produits et peuvent être dangereux. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter : Matières incompatibles. Garder sous clef.
Matières incompatibles	: Acides forts. Oxydants forts.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Rince-œil de secours avec de l'eau claire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements étanches

Red Fury Degreaser

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Protection des mains:

Porter des gants imperméables. Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques.

Protection oculaire:

Lunettes étanches + écran facial

Protection de la peau et du corps:

Vêtements étanches

Protection des voies respiratoires:

Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées ou si les niveaux d'exposition sont excessifs, porter un respirateur approuvé. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivre les règles applicables et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection contre les dangers thermiques:

Non applicable.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide. Rouge. Liquide.
Couleur	: Rouge
Odeur	: Légère odeur Semblable au solvant
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: 12,5 – 13,5
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: non déterminé
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Pression de la vapeur	: non déterminé
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,05
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Caractéristiques d'une particule	: Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

Red Fury Degreaser

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides.

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Agent oxydant. Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Métasilicate de disodium (6834-92-0)

DL50 orale rat	1152 – 1349 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 2,06 mg/l/4h

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol (111-76-2)

DL50 orale rat	1746 mg/kg
DL50 orale	1414 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg kw /jour

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.
pH: 12,5 – 13,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 12,5 – 13,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol (111-76-2)

Groupe IARC	3 - Inclassable
-------------	-----------------

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Métasilicate de disodium (6834-92-0)

NOAEL (animal/femelle, F0/P)	> 159 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
------------------------------	---

Red Fury Degreaser

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(STOT) (exposition unique)

Métasilicate de disodium (6834-92-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Métasilicate de disodium (6834-92-0)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	227 – 237 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
-----------------------------	--

Danger par aspiration : Non classé

Red Fury Degreaser

Viscosité, cinématique	Non déterminé
------------------------	---------------

Symptômes/effets : Provoque des brûlures aux yeux et à la peau. Sévère brûlure des voies respiratoires à concentration élevée. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Inhalation : L'inhalation peut causer une irritation (toux, souffle court, troubles respiratoires). À forte concentration : Corrosif pour les voies respiratoires.

Peau : Provoque de graves brûlures.

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une cécité.

Ingestion : Brûlures ou irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non applicable

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non applicable

Métasilicate de disodium (6834-92-0)

CL50 - Poissons [1]	210 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre)
CE50 - Crustacés [1]	1700 mg/l Daphnia magna (puce d'eau)
CE50 72h - Algues [1]	207 mg/l Desmodesmus subspicatus
Algues ErC50	> 345,4 mg/l Scenedesmus subspicatus

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol (111-76-2)

CL50 - Poissons [1]	1474 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 - Crustacés [1]	≈ 1800 mg/l Daphnia magna (puce d'eau)
CE50 72h - Algues [1]	911 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
CE50 72h - Algues [2]	1840 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (chronique)	100 mg/l Daphnia magna (puce d'eau)
NOEC chronique poisson	> 100 mg/l Danio rerio (poisson zèbre)

Red Fury Degreaser

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

12.2. Persistance et dégradabilité

Red Fury Degreaser

Persistance et dégradabilité	Pas d'informations complémentaires disponibles.
------------------------------	---

Métasilicate de disodium (6834-92-0)

Persistance et dégradabilité	La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.
------------------------------	--

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol (111-76-2)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluoré	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Jeter conformément à la législation fédérale, étatique et locale en vigueur.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires	: Les conteneurs vides contiennent des résidus de produits et peuvent être dangereux.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD / IMDG / IATA

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Non réglementé			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé			
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé			
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé			
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Transport en vrac

Non applicable

Red Fury Degreaser

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT

Non réglementé

TMD

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Red Fury Degreaser

Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger	Se reporter à la section 2 pour la classification des dangers de l'OSHA.
---	--

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

2-butoxyéthanol; éther monobutylque d'éthylène-glycol	n° CAS 111-76-2	1 – 5%
---	-----------------	--------

15.2. Règlements internationaux

CANADA

Métasilicate de disodium (6834-92-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

2-butoxyéthanol; éther monobutylque d'éthylène-glycol (111-76-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Red Fury Degreaser

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit figurent à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'EPA (Environmental Protection Agency)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Métasilicate de disodium (6834-92-0)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Red Fury Degreaser

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

15.3. Réglementations nationales

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Composant	Réglementations nationales ou locales
2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol(111-76-2)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

SECTION 16 Autres informations

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Date de révision : 2025-10-01
Date d'émission : 2025-10-01

Texte complet des classes de danger et des phrases H

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

Indications de changement:

Nouvelle FDS.

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.